



LE HERISSON

Expressions de Faulquinois



Depuis plusieurs semaines, la transparence des travaux du conseil municipal de Faulquemont soulève des interrogations. Le document officiel regroupant les délibérations, pourtant communicable à tout habitant, n'a toujours pas été rendu public.

Une situation qui met en lumière le manque de respect du règlement par l'exécutif municipal.



Ci-après, la liste des élus de l'équipe majoritaire, aux ordres de madame la maire. **Pourquoi les cacher ?** Ne sont-ils pas responsables, eux aussi, des décisions prises et du manque de transparence qui les accompagne ?

Mesdames Sonia BASBAGILL-DIOUF, Stéphanie BOUL, Isabelle BUGOT, Violette COMBAS, Éliane LECLERE, Charlotte LOUIS, Cassandra RIBU, Évelyne SPANNAGEL, Valérie STAUB, Sophie VOGEL-ROLLIN, Naïma ZAÏD,

Messieurs Fabien ALBERT, Matthieu BERTOZZO, Bruno BIANCHIN, Pierre BLANCHARD, Herve BOULLEE, Stéphane CHAPPELLIER, Jean-Luc DUPONT, Alain KOPPERS, Lilian MARION, Marcel MILAZZO, Félix PEZZA, Serge PIERSON, Dominique RIOTTE,



La publication des délibérations du conseil municipal n'est pas une option, mais une obligation légale. En refusant de rendre ce document accessible aux habitants, la maire de Faulquemont s'expose à des critiques légitimes. Au-delà du simple manquement administratif, c'est la question de la transparence démocratique locale qui se pose.

Le dernier conseil municipal s'est tenu lundi 6 octobre 2025. Conformément au

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE FAULQUEMONT

Un des articles précise :

ARTICLE 22 : Communication du procès-verbal

Le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la séance est publié, sous forme électronique, sur le site internet de la ville, dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été adopté.

Tout habitant ou contribuable de la commune a le droit de demander communication sans déplacement des délibérations du conseil municipal et d'en prendre copie dans les conditions définies par les textes relatifs à la communication des documents administratifs.



Or, à ce jour, **le document contenant les délibérations du conseil municipal n'a toujours pas été rendu public.** Selon nos informations, il serait encore sur le bureau de madame la maire **KEMPENICH.**

Malgré plusieurs relances de la part des conseillers de notre équipe, madame la maire **s'obstine à ne pas le publier.** À chaque séance du conseil, la demande doit être **renouvelée systématiquement** par nos élus, **madame la maire ne respectant pas le règlement en vigueur.**

Pourtant, comme le rappelle clairement l'article concerné, **ce document est communicable à "tout habitant ou contribuable de la commune"**.

Un courrier sera donc adressé à monsieur le Préfet, car même madame la maire **doit, elle aussi, se conformer au règlement** approuvé par le conseil municipal.

On peut légitimement s'interroger sur les raisons d'un tel refus de publication. Il semblerait que cette rétention soit liée aux interventions de notre colistier, le conseiller **PETRY.**

En attendant que monsieur le Préfet soit saisi des irrégularités commises par madame la maire, nous publions ci-après les deux interventions de monsieur **PETRY.** La première a été prononcée dès l'ouverture de la séance, au moment où madame la maire demandait l'approbation du compte rendu du précédent conseil.

Première intervention :

Extraits : Madame le Maire, chers collègues, je demande que cette déclaration soit inscrite en intégralité au compte rendu au sujet du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2025. Je constate que plusieurs points importants n'y ont pas été retranscrits fidèlement, ou ont été omis.

Voici les points et les échanges que je demandais de voir intégrés :

...

-Point 1 : Mme le maire a précisé que Chémery **n'a pas d'identité juridique**, ce qui n'apparaît pas au CR.

-Point 7 : Vous prétextez que ce **projet de stèle patriotique** n'était pas mature et que la décision a été prise collégialement, cela n'est pas au compte rendu, la collégialité des décisions interroge aussi.

-Point 8 : Vous omettez d'indiquer au CR que Mme le Maire a autorisé M. Alain KOPPERS de rester à sa place durant le vote et qu'il ne prend pas part au vote, **malgré les rappels à l'ordre que la commune a déjà reçus de la part des autorités.**

-Point 10 : **Même problème que pour le point 8**, mais avec Mme COMBAS et M. DUPONT.

-Point 11 : Vous oubliez d'indiquer ma question sur le fait de savoir si **l'association avait l'argent pour acheter cette tondeuse**, à laquelle Mme SPANNAGEL répond **"ils l'ont déjà acheté !"**.

-Point 19 : Vous n'indiquez pas les échanges entre Mme COMBAS qui demande si les charges de fonctionnement sont prises en charge par la commune, où **M. MILAZZO répond que oui** pour le chauffage et l'électricité et où **Mme le maire corrige immédiatement que non**, c'est le conseil de fabrique qui les prend en charge. Cela démontre une incohérence dans vos réponses, **qui dit vrai**, notre Adjoint aux Travaux ou Mme Le Maire ?

Questions orales :

-Concernant le parc de la clairière, Mme le maire précise que les travaux sont prévus au DOB et qu'une discussion n'était donc pas utile... **Ce qui est faux**, le DOB ne donne que des grandes lignes directrices. ...

-Concernant le personnel communal, le CR est plus que laconique, là encore les débats sont totalement écartés du regard des Faulquinois, mais en voici la teneur :

...

-M. PETRY demande si vous ne pensez pas qu'il y a **un malaise au sein des salariés de la commune ?**

-Mme Le Maire répond que non.

-Mme COMBAS **souhaite** intervenir sur ce sujet.

-Mme Le Maire l'arrête tout de suite, **ici ce n'est pas l'endroit pour régler les problèmes là.**

-M. PETRY répond qu'alors les problèmes vous les réglerez **quand on ne sera pas là, vous les réglerez entre vous.**

...

Ces omissions altèrent la fidélité du compte rendu et masquent des débats importants. Pour que la vie démocratique de notre commune soit respectée, il est temps d'appeler à un sursaut pour nos habitants qui doivent être représentés.



On comprend un peu mieux les raisons de madame la maire KEMPENICH à contrevenir au règlement en ne publiant pas ce compte-rendu.

La méthode :

"Ici c'est moi qui commande"

Mais ce n'est pas tout : **avant la clôture de la séance par madame la maire**, le conseiller municipal **PETRY** a pris la parole une dernière fois. Voici le contenu de son intervention.

Extraits : Madame la Maire, chers collègues,

Je demande que la présente déclaration soit intégralement inscrite au procès-verbal du conseil municipal. Je souhaite intervenir sur le dossier du logement communal situé 21 rue Descartes, aujourd'hui au cœur d'un contentieux opposant la commune à Monsieur xxxxx.

Ce dossier, au-delà de la situation humaine qu'il représente, met en lumière des dysfonctionnements graves dans la gestion de notre patrimoine communal et engage directement la responsabilité de l'exécutif municipal.

Rappelons les faits : Ce logement a été remis en location en juillet 2023, sous votre responsabilité, **Madame la Maire, alors que vous étiez adjointe aux finances et rapporteure du point lors du conseil municipal qui a validé cette mise en location.**

À ce titre, il vous appartenait de garantir que le logement soit conforme aux exigences légales, de veiller à la transmission du Dossier Technique Amiante (DTA), et de vous assurer que le bien réponde aux critères de décence et de sécurité imposés par la loi.

Or, plusieurs rapports techniques antérieurs, dont certains établis plusieurs années avant la relocation, mentionnent déjà la présence d'amiante dans ce bâtiment.

Soyons clairs : la présence d'amiante n'est pas en soi un problème, puisque des milliers de logements en France en contiennent encore aujourd'hui. Tant que le matériau n'est pas altéré ou manipulé, il ne présente pas de danger immédiat. En revanche, ignorer ces signalements, omettre de fournir les diagnostics obligatoires, ou relouer un bien sans contrôle de conformité relève d'un manquement de gestion. **C'est sur ce point précis que la responsabilité politique de la commune, et donc de sa maire, peut être engagée.**

...

Autre point d'interrogation : il apparaît que la chaudière du logement a été changée récemment, **alors même qu'aucune discussion sur cette dépense n'a eu lieu en commission Travaux. Cette intervention, engagée sans concertation ni validation connue du conseil, soulève la question du suivi budgétaire et de la transparence des décisions prises dans ce dossier.**

Aujourd'hui, la commune se trouve engagée dans une procédure judiciaire qui aurait pu être évitée si la chaîne de décision, de contrôle et de communication avait été plus rigoureuse.

C'est pourquoi je demande, Madame la Maire, qu'un rapport chronologique, complet et documenté soit présenté au conseil municipal, retraçant :

- Les décisions ayant conduit à la remise en location du logement en 2023 ;
- Les échanges entre les services, les élus et le locataire ;
- La gestion des alertes relatives à l'amiante ;
- Les travaux engagés sans validation préalable, notamment le remplacement de la chaudière ;
- Et les mesures envisagées pour sécuriser la situation et rétablir la transparence dans la gestion du parc communal.

Ce rapport est indispensable pour rétablir la clarté, assumer les responsabilités, et protéger l'intérêt de la commune.

...



Que pensez-vous qu'il se passa suite à cette déclaration. Devant le public ébahi, **madame la maire KEMPENICH a ...levé la séance.**

Circulez,
y a rien à voir

Apprenant, à la lecture du *Hérisson*, de **nouvelles informations** sur ce dossier, le conseiller PETRY a demandé à madame la maire KEMPENICH la tenue d'un **conseil municipal extraordinaire** consacré exclusivement à cette affaire.

Pour étayer sa demande, il nous a sollicités afin d'obtenir les documents qui nous avaient permis de rédiger nos articles, **ce que nous avons, bien entendu, fait en toute transparence.**

L'intervention n°2 du conseiller PETRY, ayant eu lieu en séance publique, le public doit logiquement connaître la suite des événements.

Il est vrai qu'avec cette équipe, « **le linge sale se lave en famille** », selon les propres mots de madame la maire lors du précédent conseil.

Ah, la famille... **drôle de famille que voilà !**

Madame la maire, refusant la tenue d'un conseil extraordinaire, a indiqué que **ce dossier serait abordé lors du conseil municipal de décembre, dans les points divers.**



... seulement de l'amiante.

Le conseiller PETRY persiste en adressant

« Ses félicitations » à madame la maire KEMPENICH pour avoir fait connaître Faulquemont en France « ...à peine dix-huit mois après votre prise de fonction, la ville de Faulquemont fait parler d'elle jusque dans la presse nationale, comme en témoigne l'article de *20 Minutes* du 31 octobre 2025 intitulé « *Moselle : entre amiante et humidité, le quotidien infernal d'une famille* ». Une telle visibilité aurait pu être l'occasion de valoriser notre commune ; malheureusement, elle met aujourd'hui en lumière des problématiques graves.

J'ai bien pris connaissance de votre réponse indiquant que vous ne reteniez pas notre demande de convocation d'un conseil municipal extraordinaire. Cette décision m'interpelle fortement : vous minimisez la gravité de la situation en proposant de traiter le sujet simplement dans les "divers" du prochain conseil.

Au vu des derniers éléments, articles du *Républicain Lorrain*, reportage de *France 3 Lorraine* et article de *20 Minutes*, il me semble urgent que vous assumiez pleinement vos responsabilités dans ce dossier.

Nous en sommes là en raison d'erreurs manifestes de communication et de gestion. Vous rejetez la faute sur M. Bianchin, alors que c'est bien vous qui avez présenté ce point lors du conseil municipal. Aujourd'hui, la commune et ses habitants se retrouvent dans une situation anormale et préjudiciable.

Accuser le journal communal *Le Hérisson* de créer des problèmes ne reflète pas la réalité : cette démarche vise avant tout à rechercher une solution équitable pour toutes les parties, ce que, jusqu'à présent, vous refusez d'envisager.

Nous ne serons pas les conseillers municipaux qui baissent la tête. J'en appelle à nos collègues du conseil, dont seul un élu a, à ce jour, soutenu officiellement notre demande de convocation. Je rappelle que ce sujet a déjà été évoqué à plusieurs reprises dans les "divers" de précédents conseils, sans qu'aucune réponse concrète n'ait été apportée. De plus, nous savons de source sûre que la réunion des adjoints de lundi dernier a abordé ce dossier. Une semaine plus tard, aucun avancement n'est constaté : cette réunion n'a-t-elle donc servi à rien ?

Ne rien dire et ne rien faire traduit un manque de considération à l'égard des habitants et un refus persistant d'entendre les propositions de sortie que nous aurions pu formuler si un débat avait été organisé au sein du conseil.

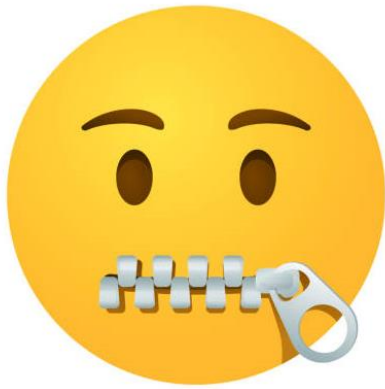
Nous informons dès à présent la presse ainsi que M le Préfet de la Moselle de notre démarche. Chacun devra assumer ses choix. Pour notre part, nous refusons d'ignorer un sujet aussi grave. Il est indispensable de trouver une solution durable à cette situation.

Madame le Maire doit cesser de se retrancher derrière l'excuse du non-paiement du loyer par le locataire : la priorité est d'apaiser le conflit. Un médiateur doit être mandaté en urgence afin de rétablir un dialogue et de permettre une issue équitable pour toutes les parties.

Je vous invite donc à reconsidérer votre position et à convoquer sans délai un conseil municipal extraordinaire, dans l'intérêt du bon fonctionnement démocratique de notre commune.



Faut-il que *Le Hérisson* commente davantage cette nouvelle publication ?
Sans doute pas. **Les passages en rouge parlent d'eux-mêmes.**



Si, pour madame la maire, **le goût du secret** est devenu sa marque de fabrique, que dire de ses colistiers, **coupables par leur silence** et par leur approbation systématique de toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ?

Mesdames Sonia BASBAGILL-DIOUF, Stéphanie BOUL, Isabelle BUGOT, Violette COMBAS, Éliane LECLERE, Charlotte LOUIS, Cassandra RIBU, Évelyne SPANNAGEL, Valérie STAUB, Sophie VOGEL-ROLLIN, Naïma ZAÏD,

Messieurs Fabien ALBERT, Matthieu BERTOZZO, Bruno BIANCHIN, Pierre BLANCHARD, Herve BOULLEE, Stéphane CHAPPELLIER, Jean-Luc DUPONT, Alain KOPPERS, Lilian MARION, Marcel MILAZZO, Félix PEZZA, Serge PIERSON, Dominique RIOTTE,

Quelqu'un a dit un jour : « **Qui se ressemble s'assemble** ».

À Faulquemont, l'expression n'a jamais paru aussi juste.



Et comme un secret n'est jamais aussi savoureux que lorsqu'il est partagé,

Voici donc trois photos du **carrosse de madame la maire**, préparé pour la Saint-Nicolas.

Une mise en scène digne d'un conte, histoire d'en mettre plein la vue... et peut-être de **préparer déjà les prochaines élections municipales.**

Ce **vaisseau municipal**, construit par le personnel technique qui, semble-t-il, ne manquait pas de temps libre ces derniers jours, ne passe pas inaperçu.

Reste à savoir si **le carrosse de Sa Majesté** sera tiré par **Saint-Nicolas lui-même... ou par ses colistiers :**

Mesdames Sonia BASBAGILL-DIOUF, Stéphanie BOUL, Isabelle BUGOT, Violette COMBAS, Éliane LECLERE, Charlotte LOUIS, Cassandra RIBU, Évelyne SPANNAGEL, Valérie STAUB, Sophie VOGEL-ROLLIN, Naïma ZAÏD,

Messieurs Fabien ALBERT, Matthieu BERTOZZO, Bruno BIANCHIN, Pierre BLANCHARD, Herve BOULLEE, Stéphane CHAPPELLIER, Jean-Luc DUPONT, Alain KOPPERS, Lilian MARION, Marcel MILAZZO. Félix PEZZA, Serge PIERSON, Dominique RIOTTE,





En attendant, pendant que certains préparent les chars de Saint-Nicolas, **d'autres aimeraient simplement voir avancer les dossiers municipaux.**

Espérons que, pour les prochaines élections, **les habitants ne se contenteront pas des paillettes...** et regarderont enfin **qui tient les rênes du carrosse.**



Sujet de la prochaine publication :

Sa concession familiale déjà occupée : le bras de fer se poursuit

La presse locale s'en est fait l'écho. Mais pas seulement. **L'Est Républicain** en a parlé. Mais pas seulement encore. **Le Parisien** a, lui aussi, décidé de consacrer un article à l'affaire. Nous voilà, **Faulquemont**, enfin connue au niveau national.

La saga continue...Pas sûr, toutefois, que nous y gagnions en nombre d'habitants.